

Arrêté du Maire
Ville de Concarneau - Département du Finistère
Arrondissement de Quimper
« Réfection de tranchées - Place de l'Hôtel de Ville »
Service Voirie

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Arrêté temporaire n°2024-532

Le Maire de la Ville de Concarneau,

VU, le Code Pénal et notamment l'article R.610-5,

VU, le Code de la Route et notamment les articles R.411-25, R.411-8, R.411-5 et R.417-10

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 et suivants,

VU, le Code de la Voirie Routière,

VU, la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,

VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I en huit parties, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Considérant que dans le cadre de réfection de tranchées, Place de l'Hôtel de Ville, par l'entreprise « Les Allées Concarnoises » ; il convient de réglementer la circulation et le stationnement, dans l'intérêt de la sécurité routière,

ARRÊTÉ

Article 1 : Pour permettre la réalisation des travaux, la circulation et le stationnement de véhicule de toute nature seront interdits, Place de l'Hôtel de Ville (sur les zones matérialisées) :

du mardi 2 juillet au jeudi 4 juillet 2024

La circulation sera rétablie entre les différentes phases du chantier.

Article 2 : La signalisation sera assurée par l'entreprise, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché selon la réglementation en vigueur.

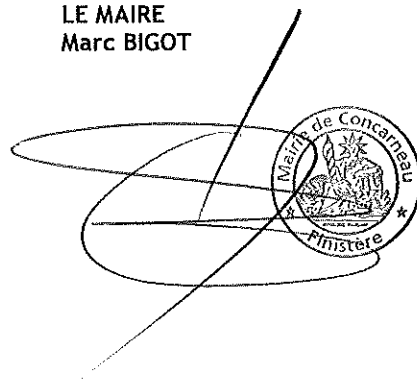
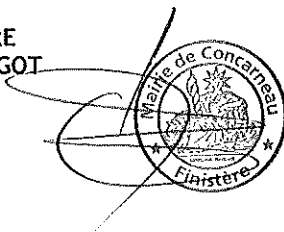
Article 4 : Mme La Directrice Générale des Services de la Mairie, M. Le Commandant du Commissariat de Concarneau, Chef de la Circonscription, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à Mme la Directrice des Services Techniques, à l'entreprise « Les Allées Concarnoises ».

A CONCARNEAU, le 26 juin 2024

LE MAIRE
Marc BIGOT

Pour extrait certifié conforme,
A CONCARNEAU, le 26 juin 2024

LE MAIRE
Marc BIGOT



Publication par voie d'affichage :
du au